

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2020

Conseil municipal du jeudi 23 janvier 2020



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301193-20200123-2020-FIN-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020

Affichage : 28/01/2020

Le maire, Jean-Marc BOUHOURS

Information

Le présent document est une anticipation des éléments comptables de l'exercice 2019.

Ce document vise à présenter les grandes masses et les orientations budgétaires de l'exercice 2020.

D'autres éléments seront présentés lors de la commission Finances des 13 février 2020 en vue du conseil municipal du 5 mars 2020, date à laquelle sera voté le budget primitif.

Codes services du budget principal

Diverses annexes font apparaître des codes services. En voici la liste :

1001 URBANISME	1313 LOCATION DIVERS BATIMENTS PARTICULIERS	1701 RESTAURANT SCOLAIRE
1102 ÉCLAIRAGE PUBLIC	1401 ESPACES VERTS	1703 ÉCOLE MATERNELLE
1103 PRODUCTION ÉLECTRICITÉ	1402 TERRAINS DE SPORTS	1704 ÉCOLE PRIMAIRE
1151 COMMUNICATION	1501 VIE ASSOCIATIVE	1705 ÉCOLE PRIVEE
1152 ANIMATIONS ET FÊTES	1502 MÉDIATHÈQUE L'INTERLUDE	1707 TEMPS DU MIDI
1201 SECRÉTARIAT	1504 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	1709 CHÂTEAU DES MOMES - ÉTUDE
1202 CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ	1505 JARDINS FAMILIAUX	1804 AFFAIRES SOCIALES - PERSONNES ÂGÉES
1203 LOCAUX PARAMEDICAUX CMS	1506 ANIMATIONS CULTURELLES	1821 COORDINATION PETITE ENFANCE
1301 COORDINATION CTM	1601 COORDINATION ENFANCE JEUNESSE	1822 RAM
1302 VOIRIE	1602 JEUNESSE ANIMATION ANNUELLE	1823 HALTE-GARDERIE LES P'TITS PIEDS
1303 SALLE POLYVALENTE	1603 JEUNESSE ÉTÉ	1901 DÉCHETS
1304 SALLES DES FÊTES	1604 JEUNESSE PETITES VACANCES	1905 EAUX PLUVIALES
1305 TOUS BÂTIMENTS	1621 MERCREDIS LOISIRS	1906 EAU - ASSAINISSEMENT / TRANSF. AGGLO
1307 SALLE DES ROSSIERS	1622 CLSH JUILLET	1921 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
1310 ESPACE DU MAINE	1628 CLSH PETITES VACANCES	2001 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
1312 HYGIÈNE ET ENTRETIEN LOCAUX		

I – 1 – Les éléments de contexte liés au projet de loi de finances pour 2020 ^(1/3)

Concours financiers de l'État

- Ils augmentent légèrement de 300 M€ entre 2019 et 2020 mais la DGF reste stable à hauteur de 26 milliards d'euros.
- Les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à hauteur de 1,8 milliard d'euros.
- Hausse de la péréquation verticale pour 190 M€ (FPIC).

I – 1 – Les éléments de contexte liés au projet de loi de finances pour 2020 ^(2/3)

Suppression de la taxe d'habitation (TH)

- 2020 est année de transition où le dégrèvement pour 80 % des ménages est pleinement mis en œuvre : la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'État au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH.
- Plusieurs amendements demandent la revalorisation des bases de TH pour l'année 2020. Le ministre de l'action et des comptes publics est favorable à une revalorisation de 0,90 %.

I – 1 – Les éléments de contexte liés au projet de loi de finances pour 2020 ^(3/3)

Réforme fiscale à compter de 2021

- Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH dès 2021. Cette recette sera à la charge du budget de l'Etat en 2021 et 2022.
- Pour les communes, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021, le taux de TFPB d'une commune sera égal à la somme du taux TFPB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le TFPB sur la base de ce taux global.
- Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement. À noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10.000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

I – 2 – Les éléments de contexte locaux (1/2)

Impacts du contexte national sur le budget communal

- Nouvelle taxe sur les paris hippiques. Auparavant perçue par la commune (2011-2013) puis par l'agglomération, elle sera désormais versée à l'agglomération et aux communes sur lesquelles l'hippodrome est situé (Laval, L'Huisserie). La recette attendue pour L'Huisserie est d'environ 40.000 € par an.

Flux financiers entre la commune et Laval Agglomération

- Rapport de la CLECT – Ajustement de l'attribution de compensation à hauteur de 165.100 € (délibération d'octobre 2019)
- Pacte fiscal et financier : attribution à la commune d'environ 22.000 € de dotation de solidarité communautaire (orientation du bureau communautaire du 02/12/2019)
- Remboursement à la commune par Laval Agglo des frais de fonctionnement de l'Espace du Maine pour les compétences transférées
- Stabilisation du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

I – 2 – Les éléments de contexte locaux (2/2)

Transfert de compétences à venir courant 2020

- Transfert des eaux pluviales urbaines
- Les élus de Laval Agglomération auront à définir le périmètre du transfert des saisons culturelles

I – 3 – Les résultats de l'exercice 2019 ^(1/3)

Il est estimé le résultat de clôture suivant sachant qu'il reste à effectuer d'éventuelles écritures de régularisation dans la cadre du rapprochement comptable avec la trésorerie :

BUDGET PRINCIPAL	<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	3 614 842,50 €	4 007 893,19 €	1 596 881,40 €	1 160 631,83 €
Résultat de l'exercice 2019		393 050,69 €	436 249,57 €	
Résultats 2018 reportés		350 000,00 €	66 135,31 €	
Résultats de clôture		743 050,69 €	502 384,88 €	

Le résultat de fonctionnement devra être affecté entre fonctionnement et investissement et devra en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat d'investissement, puisque négatif, sera inscrit en dépense d'investissement.

I – 3 – Les résultats de l'exercice 2019 ^(2/3)

État des restes à réaliser 2019 repris au BP 2020

- Cf. annexe 1
- Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :
 - aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
 - aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

<i>Montant estimé des RAR 2019</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	38 947,73 €	20 580,94 €
Investissement	168 061,53 €	553 477,65 €
TOTAL	207 009,26 €	574 058,59 €

I – 3 – Les résultats de l'exercice 2019 (3/3)

Besoin de financement estimé de la section d'investissement

Résultat de clôture de la section d'investissement (a)	502 384,88 €
Restes à réaliser 2019 en dépenses d'investissement (b)	168 061,53 €
Restes à réaliser 2019 en recettes d'investissement (c)	553 477,65 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION [(a)+(b)-(c)]	117 034,41 €

Si le montant du résultat de clôture peut sembler important, il convient de rappeler que l'ampleur des restes à réaliser en recettes s'explique par le fait :

- que la revente à l'EPFL du foncier de l'immeuble rue de Laval/rue de Beausoleil n'ait pu intervenir en fin d'année (cession prévue au 1^{er} trimestre 2020) ;
- que de nombreuses subventions ne soient pas encore soldées (DETR, contrat de ruralité pour l'îlot des sources, fonds école de la région pour l'extension du restaurant scolaire)

I – 4 – Objectifs pour 2020

- Cf. annexe 2

I – 5 – Orientations en termes de recettes de fonctionnement (1/2)

Impôts locaux et dotations : modification des périmètres

- Cf. annexe 3
- Augmentation de l'assiette des bases fiscales locatives en fonction de l'inflation (loi de Finances pour 2020) et maintien des taux d'imposition pour un montant attendu de 1.808.000 € (contre 1.782.000 € en 2019).
- Hypothèse d'une baisse des dotations d'État de 2 % par rapport à 2019 (impact de – 11.000 € environ)
- Perception de la taxe sur les paris hippiques (environ 40.000 € par an, compte 7388)

I – 5 – Orientations en termes de recettes de fonctionnement (2/2)

Ressources domaniales et produits des services

- Augmentation des revenus des immeubles loués à des professionnels ou des particuliers (de 110.400 € au BP 2019 à 114.200 € au BP 2020).
- Maintien des recettes des services périscolaires et extrascolaires.
- Augmentation des recettes liées au portage de repas (hausse du nombre de bénéficiaires).
- Centre de santé : hypothèse de recettes avec 2 médecins à temps complet sur l'année 2020.

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (1/7)

Charges à caractère général

- Poursuite de l'effort de recherches d'économie de dépenses de fonctionnement sur tous les services (renégociation de certains contrats, groupements de commandes).
- Modification de certains périmètres (cf. pages suivantes)

Il est prévu un montant de charges à caractère général de 1.004.750 €, soit une hausse des dépenses de fonctionnement d'environ 12.200 € (+ 1,23 %) par rapport au budget 2019.

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (2/7)

Charges à caractère général – Focus sur les économies

Services	BP 2019	BP 2020	Différence	Evolution en %
1151 – Communication	14 400 €	12 500 €	- 1 900 €	- 13,19 %
1201 – Secrétariat	50 836 €	45 200 €	- 5 636 €	- 11,09 %
1302 – Voirie *	102 818 €	85 450 €	- 17 368 € *	- 16,83 %
1402 – Terrains de sports	28 500 €	24 400 €	- 4 100 €	- 14,39 %
1506 – Animations culturelles	12 470 €	8 470 €	- 4 000 €	- 32,08 %
* L'origine de cette baisse s'explique essentiellement par le règlement en 2019 d'une dépense imprévue de 16.224 € liée à la mise en sécurité du fossé de la RD 1.				

Sur ces services, il est constaté une diminution des dépenses de près de 33.000 €.

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (3/7)

Charges à caractère général – Focus sur les principales augmentations

Services	Hausse BP 2019 / BP 2020	Explications
1001 – Urbanisme	+ 29 600 €	Extension du réseau électrique pour le lotissement de la Plaine (recette à venir après conventionnement avec le porteur de projet)
1701 – Restaurant scolaire	+ 6 300 €	Hausses des effectifs et des coûts des denrées alimentaires
1804 – Affaires sociales	+ 20 300 €	Augmentation des bénéficiaires du portage de repas (doublement au cours de l'année 2019). Recette correspondante inscrite au budget.

Sur ces services, il est constaté une augmentation des dépenses de 56.200 €.

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (4/7)

Charges à caractère général – Focus sur les évolutions des inscriptions budgétaires des différents services

Nombre de services ayant une inscription budgétaire plus élevée en 2020 qu'en 2019	Nombre de services ayant une inscription budgétaire plus faible en 2020 qu'en 2019	Nombre de services ayant une inscription budgétaire égale à celle de 2019
<p style="text-align: center;">17</p> <p style="text-align: center;">Hausse moyenne de 3.706 € / service</p>	<p style="text-align: center;">22</p> <p style="text-align: center;">Baisse moyenne de 2.398 € / service</p>	<p style="text-align: center;">7</p>

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (5/7)

Dépenses de personnel

- Cf. annexe 4
- Inscription d'un montant de 2.312.400 € (soit + 4,65 % par rapport à 2019) permettant de maintenir les effectifs connus au 1^{er} janvier 2020 tout en tenant compte de l'évolution des carrières, du glissement vieillesse technicité (estimé à + 1,70 %) et de disposer des crédits nécessaires :
 - au remplacement d'agents placés en congés de longue maladie ou de longue durée ;
 - à la mise en place du RIFSEEP et à la participation à la complémentaire santé (env. + 20.000 €, soit + 1 % de la masse salariale comme annoncé) ;
 - au recrutement par anticipation d'un directeur des services techniques (période de tuilage avec l'actuel titulaire du poste admis en retraite début 2021).
- Chaque départ ou mutation fera l'objet d'une réflexion sur l'opportunité de son remplacement.

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (6/7)

Autres charges de gestion

- Maintien des subventions aux associations.
- Maintien des indemnités des élus et frais de formation des élus
- Maintien de la subvention au Centre communal d'action sociale pour 2.000 € qui sera versée en cas de nécessité.

I – 6 – Orientations en termes de dépenses de fonctionnement (7/7)

Charges financières

- Les emprunts actuels représentent une charge d'intérêts d'environ 63.000 € pour l'exercice 2020.
- Il pourrait être souscrit des prêts de portage foncier en cas d'opportunité d'acquisition d'un bien pour l'aménagement du centre-ville (ou recours à l'Etablissement public foncier local).

Charges exceptionnelles

- Prévision d'une dépense de 19.000 €.

I – 7 – Orientations en termes de recettes d'investissement

- La commune est dans l'attente d'une réponse concernant le dossier de subvention déposés auprès de l'Etat (DETR pour la voie douce du chemin de la Peignerie, délibération du 5 décembre 2019).
- Le FCTVA perçu en 2020 dépendra du montant des investissements éligibles réalisés en 2019 et devrait se situer aux alentours de 54.000 €.
- La taxe d'aménagement est une recette dynamique du fait de la construction de nouvelles habitations, notamment à La Perrine. Il est prévu une recette d'environ 63.000 €.
- Il est envisagé les cessions immobilières de l'appartement de La Poste, du foncier de l'îlot des Sources à Méduane Habitat et le remboursement par l'EPFL pour le portage de l'immeuble rue de Laval et rue de Beausoleil.

I – 8 – Orientations en termes de dépenses d'investissement (1/2)

Charges d'emprunt

- Cf. annexe 5
- Les emprunts actuels représentent une charge de remboursement du capital d'environ 250.000 € pour l'exercice 2020.

Subventions d'équipement versées

- Inscription d'un montant de 19.000 € correspondant à une partie de la recette de la taxe sur les paris hippiques perçue en section de fonctionnement (engagement donné par l'agglomération avant le changement de la réglementation de l'affectation de cette recette entre agglomération, ville de Laval et ville de L'Huisserie)

I – 8 – Orientations en termes de dépenses d'investissement (2/2)

Programme d'investissement 2020

- Les demandes d'investissement sont estimées à environ 456.000 € de dépenses nouvelles répartis comme suit :
 - En terme d'aménagement urbain, il est prévu une enveloppe de 175.000 € pour d'éventuelles nouvelles acquisitions foncières (centre-ville, îlot Saint-Siméon) et de renouvellement du centre-ville,
 - Les autres dépenses constituent une remise à niveau du patrimoine et du matériel nécessaire au bon fonctionnement des services pour un montant d'environ 281.000 €.

I – 9 – Inscriptions budgétaires 2019 par chapitre et prospective financière

- Cf. annexes 6 et 7

II – 1 – Les résultats 2019

- **Fonctionnement :**

- Travaux exécutés en 2019
- Charges financières
- Opérations de stocks

- **Investissement :**

- Remboursement du capital des emprunts a été d'environ 854.000 € dont 700.000 € par anticipation d'un prêt *in fine* qui se terminait en juin 2020

BUDGET LOTISSEMENT DE LA PERRINE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 465 154,50 €	3 120 710,00 €	2 356 257,33 €	2 077 778,05 €
Résultat de l'exercice 2019		655 555,50 €	278 479,28 €	
Résultats 2018 reportés		1 476 143,39 €	757 429,62 €	
Résultats de clôture		2 131 698,89 €	1 035 908,90 €	

II – 2 – Les orientations 2020 (1/2)

Recettes de fonctionnement

- Vente des terrains pour une recette estimée à 400.000 €
- Opération de stocks

Dépenses de fonctionnement

- Phase 2 de voirie de la tranche 2
- Poursuite des travaux de viabilisation de la tranche 3
- Remboursement des intérêts des emprunts pour environ 8.000 € (cf. annexe 8)
- Opération de stocks

II – 2 – Les orientations 2020 (2/2)

Recettes d'investissement

- Opération d'ordre de stocks

Dépenses d'investissement

- Remboursement du capital des emprunts pour environ 1 54.000 € (cf. annexe 8)
- Opération d'ordre de stocks

III – 1 – Les résultats 2019

- **Fonctionnement :**

- Achat du terrain à P. DE QUATREBARBES
- Versement des indemnités d'éviction à l'exploitant
- Frais d'annonce du marché de maîtrise d'œuvre
- Charges d'intérêts
- Opérations de stocks

- **Investissement :**

- Déblocage de 260.000 € de l'emprunt de 1.500.000 € souscrit en 2018
- Opérations de stocks

BUDGET LOTISSEMENT DE LA PERRINE	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	251 230,25 €	251 230,25 €	251 230,25 €	260 000,00 €
Résultat de l'exercice 2019		0,00 €		8 769,75 €
Résultats 2018 reportés		0,00 €		0,00 €
Résultats de clôture		0,00 €		8 769,75 €

III – 2 – Les orientations 2020 (1/2)

Recettes de fonctionnement

- Opérations de stocks
- Pas de recette attendue liée à la vente de terrains sur ce budget avant 2022-2023

Dépenses de fonctionnement

- Acquisition des terrains en cours :
 - terrains de H. DE QUATREBARBRES et G. FRÉARD pour environ 850.000 €
- Charges financières liées à l'emprunt in fine (cf. annexe 9)
- Début d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre (cf. délibération du 5 décembre 2019)
- Opérations de stocks

III – 3 – Les orientations 2020 (2/2)

Recettes d'investissement

- Opérations de stocks
- Emprunt de portage foncier à débloquer en avril 2020 pour un montant restant de 1.240.000 €

Dépenses d'investissement

- Opérations de stocks

IV – 1 – Les résultats estimés 2019

- Fonctionnement : le résultat est déficitaire compte-tenu de la structure du budget où l'amortissement du bien et le remboursement du capital de l'emprunt sont plus coûteux que la seule recette liée à la production électrique.
- Investissement : à noter que la section d'investissement supporte un emprunt s'achevant en 2025. L'équilibre de la section n'est possible qu'en cas d'absence de nouveaux investissements.

BUDGET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	4 327,16 €	3 932,42 €	3 802,77 €	3 520,85 €
Résultat de l'exercice 2019	394,74 €		281,92 €	
Résultats 2018 reportés		897,16 €		3 783,62 €
Résultats de clôture		502,42 €		3 501,70 €

IV – 2 – Les orientations 2020

Fonctionnement

- Recettes : la production d'électricité stable
- Dépenses : redevance ENEDIS, charges financières de l'emprunt
- Opérations d'ordre : amortissements des biens et des subventions

Investissement

- Recettes : aucune recette réelle
- Dépenses : remboursement du capital de l'emprunt existant, prévision budgétaire d'éventuels matériels (aucun investissement envisagé en la matière) (cf. annexe 10)
- Opérations d'ordre : amortissements des biens et des subventions



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Annexe 1 – État des restes à réaliser du budget principal

FONCTIONNEMENT / DÉPENSES

Compte	Service	Tiers comptable	Objet	Montant du reste à réaliser
6064	1709	LYRECO FRANCE SAS	Fournitures administratives - Château des mômes	98,56 €
62876	1001	LAVAL AGGLO	Frais de modification du PLU – Dossier llot des sources	2 876,30 €
615231	1302	SAS EUROVIA	Réfection domaine de Sainte-Croix et reprise caniveaux allée des Biches	1 689,60 €
6184	2001	SAS SEMAPHORS	Formation logiciels nouveaux médecins	300,00 €
6226	2001	Entreprise ISATIS	AMO Téléphonie fixe, mobile, Internet	6 224,40 €
611	1305	ENGIE HOME SERVICES	Contrat VMC et CTA	1 287,04 €
611	1201	SAS SEMAPHORS	Paramétrage logiciels	876,00 €
60623	1701	Société EARL LA GOUPILLÈRE	Lait cru bio - Restaurant scolaire	8,44 €
60632	1305	SAS GIFI MAG	Décorations de Noël - Espace du Maine	36,88 €
60623	1701	SAS EPISAVEURS	Alimentation - Restaurant scolaire	279,25 €
60623	1701	SAS EPISAVEURS	Alimentation - Restaurant scolaire	272,36 €
60623	1701	Société EARL LA GOUPILLÈRE	Alimentation - Restaurant scolaire	25,32 €
615232	1905	SAS EUROVIA	Travaux grille - Rue de la cannelle	570,00 €
60622	1401	SARL QUARGNUL ETS SARL	GNR	1 169,81 €
60631	1401	SARL BREILLON BERTRON	Pièces plateau de coupe 4300	252,61 €
6042	1604	SARL TRAMPOLINE PARK	Trampoline park - Vacances Toussaint - Espace Jeunes	90,00 €
611	1310	OTIS	Entretien ascenseur Espace du Maine – 4 ^e trimestre 01/10/19 au 31/12/19	591,35 €
611	1102	SA PARERA	Détection et géolocalisation - Réseaux enterrés et points lumineux et armoires	11 400,00 €
60623	1701	MANGER BIO 53	Alimentation - Restaurant scolaire	155,08 €
60623	1701	SAS EPISAVEURS	Alimentation - Restaurant scolaire	18,36 €
60632	1305	UNITE CENTRALE	Câble HDMI - Mairie	62,80 €
615221	1303	MIROITERIE SCHULTZ	Vitre complexe Hobbysport	332,05 €
6226	1202	SAS OPTIM SYNCHRONY	Mission de recrutement médecin généraliste	10 320,00 €
6064	1601	LYRECO FRANCE SAS	Fournitures administratives - Château des mômes	11,52 €
TOTAL GÉNÉRAL				38 947,73 €

FONCTIONNEMENT / RECETTES

Compte	Service	Tiers comptable	Objet	Montant du reste à réaliser
7478	1823	CAF	Solde PSO Multi-accueil 2019	13 735,90 €
7478	1822	CAF	Solde prestation de service RAM 2019	6 845,04 €
TOTAL GÉNÉRAL				20 580,94 €

INVESTISSEMENT / DÉPENSES

Opération	Compte	Tiers comptable	Objet	Montant du reste à réaliser
200402	2031	KALIGEO	Division des parcelles AB 18 et AB 19 (JAMOIS)	828,00 €
201801	2313	AP-TP	Démolition immeuble 1 rue du bois	31 320,00 €
200009	2151	EUROVIA	Travaux sortie du dortoir	4 771,20 €
201801	2313	TECHNIDEM	Désamiantage avant démolition – 1 rue du bois	33 674,70 €
200402	2111	MELINA LEMEE	Acquisition des parcelles AB 18 et AB 19 (JAMOIS)	20 150,00 €
200701	2031	SARL AC2S	Diagnostic de performance énergétique – Vestiaires Rosiers	417,60 €
201801	2031	TECAM	Esquisse et AVP – Abords Ilot des Sources - Rue du Bois	3 702,00 €
201801	2031	WESSLING	Diagnostic Amiante enrobés rue du bois	212,40 €
201801	2031	MAYENNE INGENIERIE	Etude structurelle chaussée Rue du bois	816,00 €
200701	2031	HOUET-IE	Etude urbaine et de faisabilité – Ilot Saint-Siméon	7 890,00 €
200009	2151	EUROVIA	Allées sablées Orée du bois	8 848,80 €
201002	2184	MANUTAN	Rayonnage à cartables	548,89 €
201901	2031	PREPROGRAM	Mission de programmation – Restructuration école élémentaire	15 456,00 €
201004	2128	MIE SOLS RESINE	Sol antidérapant devant la boulangerie	6 308,54 €
200009	2188	GILGEN DOOR	Détecteur porte entrée CMS	763,20 €
200009	2151	CREPEAU	Place PMR Médiathèque	552,00 €
200903	2128	BONNIER FORAGES	Forage terrain de football	6 168,00 €
200906	2128	NORMAND POMPES FUNEBRES	Caveaux, caverne, colombarium	3 718,00 €
201004	2138	PHIL CONDUCTEUR	Ventilation local ménage salle de sports	1 949,04 €
201003	2135	GROSFLEX	Abri de jardin poulailler école	2 099,00 €
200009	2151	EUROVIA	Travaux de voirie – Allée de la forêt	15 645,60 €
200903	21318	CGE DISTRIBUTION	Blocs de secours – Espace du Maine	2 222,56 €
TOTAL GÉNÉRAL				168 061,53 €

INVESTISSEMENT / RECETTES

Opération	Compte	Tiers comptable	Objet	Montant du reste à réaliser
-	1322	REGION PAYS DE LA LOIRE	CTR 2020 - ECLAIRAGE PUBLIC	21 385,00 €
-	024	EPFL DE LA MAYENNE	Cession maisons Collard	234 500,00 €
-	1328	GEO FRANCE FINANCE	Certificat économie d'énergie - Eclairage public - Programme 2019	2 659,80 €
-	1321	PREFECTURE MAYENNE	DETR 2019 - Ilot des sources	87 482,85 €
-	1321	PREFECTURE MAYENNE	CONTRAT DE RURALITÉ - DSIL 2019 - Ilot des sources	35 000,00 €
-	1328	CAF	Subvention Travaux extension et réhabilitation _ Restaurant scolaire et Accueil périscolaire	36 225,00 €
-	1641	CAF	Prêt à taux 0 % - Travaux extension et réhabilitation _ Restaurant scolaire et Accueil périscolaire	36 225,00 €
-	1322	REGION PAYS DE LA LOIRE	Subvention restaurant scolaire	100 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				553 477,65 €

Copie des notifications de subventions d'investissement

Conseil régional – CTR – Eclairage public



ARRETE N° 2019_15296

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU la délibération de la session du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 relatives aux nouvelles orientations de mise en oeuvre de la politique contractuelle régionale 2017-2020,
- VU la délibération de la session du Conseil régional du 3 février 2017 approuvant le cadre d'intervention des Contrat Territoires-Région 2020 et Contrats de Développement Métropolitain,
- VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 265 2016-1 au budget de la Région,
- VU la délibération numéro 265 de la Commission permanente, en date du vendredi 15 novembre 2019,
- VU l'inscription de l'opération numéro 19I10550 au budget de la Région, chapitre 905, nature de dépense 2041482. Considérant la demande formulée auprès de la Présidente du Conseil régional.

ARRETE

Article 1^{er} : Une participation financière de 52 389,00 euros est attribuée à : COMMUNE DE L HUISSERIE , en vue de financer : La rénovation de l'éclairage public. Elle concerne une dépense subventionnable de 74.841,00 euros HT.

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Région et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 22 novembre 2019

Christelle MORANÇAIS

Toute correspondance
Hôtel de la Région - Accès : 1, rue de

régional à l'adresse suivante :
02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

CEE – Certificat d'économie d'énergie – Eclairage public 2019

VALORISATION CEE

-
Estimation des CEE générés

Rénovation de l'éclairage public - l'Huisserie

CONTEXTE

Maître d'ouvrage de l'opération :	L'Huisserie
Adresse du chantier :	Commune de l'Huisserie
Date de première réception du dossier :	12/03/2019
Date d'édition de l'analyse la plus récente :	18/03/2019
Date des analyses précédentes :	

ANALYSE DES OPERATIONS

Nature de l'opération	FOST	Référence dossier (devis, facture, Lot, ...)	Volume CEE généré (kWh _{cumac})	Prime CEE
		Devis n° 5038 - Rue des Acacias - cas n°1	37 200,00	204,60 €
		Devis n° 5039 - Rue de la Perruche - cas n°1	27 900,00	153,45 €
		Devis n° 5037 - Impasse Saint-Siméon - cas n°1	9 300,00	51,15 €
		Devis n° 5036 - Impasse de la Tranquillité - cas n°1	9 300,00	51,15 €
Eclairages extérieurs	RES-EC-104	Devis n° 5040 - Cours de l'Aître Dormet - cas n°1	37 200,00	204,60 €
		Devis n° 5032 - Rue des Camélias - cas n°1	83 700,00	460,35 €
		Devis n° 5033 - Domaine de Chantemerle - cas n°1	111 600,00	613,80 €
		Devis n° 5034 - Chemin de la Lande - cas n°1	37 200,00	204,60 €
		Devis n° 5035 - Rue de Beausoleil - cas n°1	130 200,00	716,10 €
		TOTAL hypothèse haute	483 600,00	2 659,80 €

COMMENTAIRES

Informations manquantes pour valider les critères d'éligibilité - A indiquer sur le devis/la facture :

RAS

Observations générales :

Il faudrait mentionner sur les factures à venir le n° de SIRET de la société mandatée pour l'opération.

BILAN

Volume total des CEE générés (kWh_{cumac}) : 483 600,00

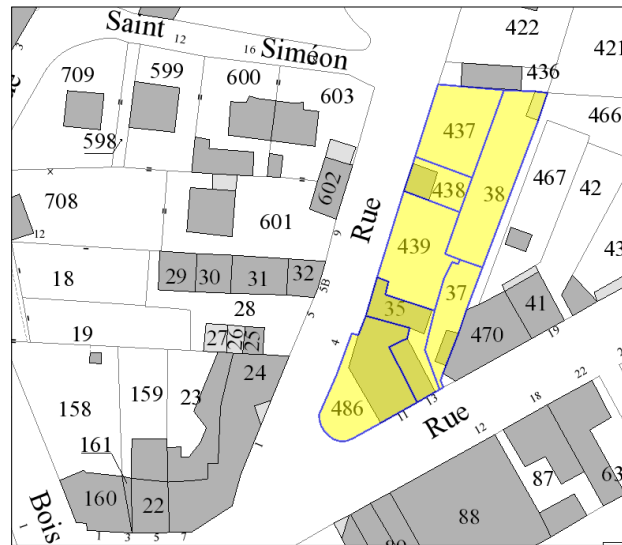
Prime CEE totale : 2 659,80 €

*Calcul des CEE valable à condition d'un engagement de l'opération dans les 3 mois suivant la date d'édition du document la plus récente.
Volume calculé sur la base de la réglementation CEE en vigueur au moment de l'estimation pour les opérations non engagées ; au moment de l'engagement de l'opération pour les opérations déjà engagées.*

EPFL – Rachat du foncier par l'EPFL de l'immeuble COLLARD-PRIOUX
(extrait de la délibération n°2019-UTV-10-12 du 10 octobre 2019)

Par décisions du maire n°2019-DEC-2 et n°2019-DEC-3 du 6 mai 2019, dont il a été rendu compte lors du conseil municipal du 16 mai 2019, il a été procédé à la préemption des parcelles AB 35, AB 37, AB 38, AB 437, AB 438, AB 439 et AB 486 sises à l'angle de la rue de Laval et de Beausoleil qui se compose :

- d'une maison à usage d'habitation comprenant entrée, salle à manger à droite avec cheminée, cuisine aménagée et équipée, 4 chambres, salle de bains, cave, chaufferie et W.C ;
- d'une maison à usage d'habitation à rafraichir comprenant une entrée sur salon-séjour, 2 chambres, W.C. et salle de bains ;
- un studio d'environ 30m² actuellement loué (convention d'occupation en cours).



Source : SIG de Laval Agglomération

En effet, ces biens représentent un intérêt communal dans une optique d'aménagement du centre-ville et permettront à terme de renouveler l'habitat en centre-ville par une opération de densification urbaine pouvant mêler à la fois logements et commerces en lien avec les acquisitions foncières déjà effectuées dans le secteur et la possibilité de passage piétonnier et/ou carrossable étant entendu que la commune possède déjà les parcelles mitoyennes cadastrées AB 466, AB 467 et AB 470.

• **Convention de portage foncier**

Considérant qu'il s'agit d'un projet de moyen terme, il apparaît pertinent de recourir à un portage foncier par l'Établissement public foncier local de la Mayenne (EPFL 53). Les parties en présence s'entendent sur les principales dispositions suivantes :

- portage financier de l'opération par l'EPFL 53 durant 8 ans à compter de la signature de la convention pour un montant de 234.500 € ;
- répercussion, avec application de la TVA, à la commune des frais financiers, de la taxe foncière et des frais d'assurance du bien supportés par l'EPFL ;
- rachat par la commune au terme de la convention au prix de 234.500 €.

• **Rétrocession à l'EPFL par acte administratif**

Afin de limiter les frais, la rétrocession du bien en question à l'EPFL acquis par acte notarié du 12 juillet 2019, se fera au moyen d'un acte administratif qui pourrait être signé courant décembre.

Arrêté préfectoral – DETR Ilot des Sources

PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
 Direction de la coordination des politiques
 publiques et de l'appui territorial
 Bureau du contrôle budgétaire et des
 dotations de l'Etat

Arrêté du **23 AVR. 2019**

Portant attribution de subvention au titre
 de la dotation d'équipement
 des territoires ruraux (DETR)
 Programme 2019

**Le préfet de la Mayenne,
 Chevalier de la Légion d'honneur,
 Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les propositions issues des commissions des élus du 6 juillet 2018, du 8 février 2019 et du 5 avril 2019;

Vu la demande de subvention DETR déposée par le maire de L'Huisserie le 7 décembre 2018 ;

A R R E T E :

Article 1. : Une subvention d'un montant de 124 975,50 € est attribuée à la commune de L'Huisserie dans les conditions précisées ci-dessous :

<u>Type d'opération</u> : 1/A-Revitalisation de centre-bourg
<u>Désignation des travaux</u> : Aménagement urbain de l'ilot des Sources (phase1)
<u>Date prévisionnelle de démarrage de l'opération</u> : 1 ^{er} mars 2019
<u>Date prévisionnelle de fin d'opération</u> : 29 novembre 2019
<u>Dépense subventionnable (HT)</u> : 416 585,00 €
<u>Taux de subvention</u> : 30,00 %
<u>Montant de la subvention</u> : 124 975,50 €

Article 2 :

Dès le premier acte juridique¹, la date de commencement d'exécution de l'opération doit être portée à la connaissance de la préfecture sous la forme d'une attestation qui devra être transmise aux services préfectoraux d'ici le 10 septembre 2019.

L'assiette de subvention mentionnée à l'article 1 du présent arrêté n'inclut que les dépenses effectuées et acquittées à compter du 1^{er} mars 2019 jusqu'au 29 novembre 2019.

Article 3 : Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas fait parvenir l'attestation d'achèvement de l'opération au préfet dans un délai de 4 ans à compter de la date de commencement de l'opération celle-ci est considérée comme terminée. Il est alors procédé à la clôture de l'opération. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir à l'issue de ce délai.

Article 4 : Le montant définitif de la subvention est calculé par application du taux de subvention au montant hors taxes de la dépense réelle, plafonnée au montant prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable. Le taux ainsi que la nature de la dépense subventionnable indiqués dans le présent arrêté ne peuvent être modifiés.

Article 5 : Le versement de cette subvention à la collectivité maître d'ouvrage sera effectué :

- par une avance de 30 %, dès réception de la déclaration de commencement des travaux,
- sous forme d'acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, en fonction de l'avancement de l'opération et au vu des pièces justificatives des paiements effectués, visées par le comptable public du bénéficiaire. Le solde sera versé après transmission des pièces justificatives des paiements visées par le comptable public, accompagnées d'un certificat signé par le maire ou le président de l'E.P.C.I. attestant de l'achèvement de l'opération et de la conformité de ses caractéristiques par rapport à l'arrêté attributif, et mentionnant le coût final ainsi que ses modalités définitives de financement.

Le montant de la subvention sera réduit au prorata des dépenses effectivement mandatées si le coût définitif de l'opération est inférieur au montant qui résulte du devis estimatif. S'il s'avère que le montant des dépenses réalisées n'atteint pas 30 % du coût initial du projet, alors que l'avance a été allouée, un reversement du trop-perçu sera exigé.

Article 6 : Le reversement total ou partiel peut être demandé dans les cas suivants :

- si l'affectation de l'investissement subventionné a été modifiée sans l'autorisation du préfet avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'achèvement de l'opération précisée dans le présent arrêté,
- si l'opération n'est pas réalisée dans le délai prévu à l'article 3 du présent arrêté.

¹ Conformément à l'article R2334-24 du CGCT, le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération (signature d'un marché de travaux ou d'un bon de commande) ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Monsieur le maire de L'Huisserie



Jean-François TREFFEL

La présente notification peut faire l'objet d'un recours :

- gracieux auprès du préfet de la Mayenne - 46 rue Mazagran - CS 91507 -53015 Laval cédex
 - hiérarchique auprès de M. le ministre de l'intérieur - Place Beauvau - 75008 Paris
 - contentieux devant le tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cédex
- dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Arrêté préfectoral – Contrat de ruralité (DSIL) Ilot des Sources

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ N° 2019 / SGAR / 284
portant attribution d'une subvention au titre de la dotation de soutien
à l'investissement public local

Le préfet de la région Pays de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** la loi de finances initiale pour 2019 ;
- VU** l'article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- VU** les articles L.1111-9, L.1111-10, L.2334-42, R.2334-24, R.2334-25, R.2334-27, R.2334-39 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2018-428 du 1er juin 2018 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention ;
- VU** la circulaire du Premier ministre du 3 janvier 2018 relative à la mise en œuvre du grand plan d'investissement ;
- VU** l'instruction du Gouvernement du 11 mars 2019 relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2019 ;
- VU** la mise à disposition dans Chorus, le 28 mars 2019, des autorisations d'engagement (AE) sur l'action 1 du programme 119 « Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements » de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ;
- VU** le contrat de ruralité signé entre le préfet du département de la Mayenne et la communauté d'agglomération de Laval le 30 juin 2017, son avenant n° 1 signé le 27 août 2018 et son avenant n° 2 signé le 11 juin 2019 ;
- VU** la demande de subvention présentée par la commune de l'Huisserie le 28 février 2019 ;
- SUR** la proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE :**Article 1 – Objet**

Une subvention est attribuée, au titre de l'exercice 2019, à la collectivité ci-après désignée, sur les crédits de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre et est imputée sur le programme 119

Activité 0119010101B0

EJ n° 2102 693820

Collectivité	Nature de l'opération	Montant de la dépense subventionnable HT	Taux	Montant de la subvention
L'Huisserie	Aménagement urbain de l'îlot des Sources	416 585,00 €	12 %	50 000,00 €

Article 2 – Calendrier prévisionnel de l'opération

La date de début de l'opération est prévue le : 1^{er} mars 2019

La date de fin de l'opération est prévue le : 1^{er} décembre 2019

Article 3 – Délai de commencement

L'opération subventionnée doit faire l'objet d'un commencement d'exécution avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'inobservation de ce délai entraînant la caducité de la décision attributive de subvention. Toutefois, au vu de justifications, le préfet peut proroger la validité de l'arrêté attributif pour une période n'excédant pas un an.

Article 4 – Délai d'achèvement

L'opération doit être achevée dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Article 5 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention intervient sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement et sera effectué par :

- une avance de 30 % du montant prévisionnel de la subvention dès réception de la déclaration de commencement des travaux,
- des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements effectués, visées par le comptable public du bénéficiaire.
- un solde versé après transmission des pièces justificatives des paiements, visées par le comptable public. Ces pièces seront accompagnées d'un certificat du maître d'ouvrage attestant l'achèvement de l'opération.

Article 6 – Cas de reversement de la subvention

La subvention accordée devra faire l'objet d'un reversement :

- si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'investissement subventionné ont été modifiés sans autorisation préfectorale,
- en cas de dépassement du plafond des aides publiques représentant 80% du montant de la dépense subventionnable engagée par le demandeur,
- si l'opération n'est pas réalisée dans le délai pré-cité de quatre ans éventuellement prorogé pour une période maximum de deux ans.

Article 7 – Supports de communication


La participation financière de l'État et son logo devront être signalés de manière visible et explicite sur tout document de communication externe et, en particulier, sur le panneau de chantier pendant les travaux.

Article 8 – Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques des Pays-de-la-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 18/06/2019

Pour le préfet de la région des Pays de la Loire
et par délégation,
le secrétaire général pour les affaires régionales,



Jean-Christophe BOURSIN

CAF Mayenne – Restaurant scolaire (prêt et subvention)

Caisse
d'Allocations familiales

Département
des Politiques
Familiales Sociales
Territorialisées
(D/PFAST)

Pôle
Administratif
de Gestion

courrier arrive

01 DEC. 2018

MAIRIE L'HUISSERIE

Laval, le 21 novembre 2018

Pour nous téléphoner :
0 810 25 53 10 (Service 0,06 € / min + prix appel)
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Pour nous écrire :
- si vous êtes allocataire :
- par courrier :
Centre Allocataires Caf de la Mayenne
TSA 11239 - 72904 LE MANS CEDEX 9
- par mail : www.caf.fr/Ma_Caf/Contacter_ma_Caf
- si vous êtes partenaire, prestataire ou autre :
Caf de la Mayenne - 11 quai Paul Boudet
53088 LAVAL CEDEX 9

Monsieur Jean Marc BOUHOURS
Maire
MAIRIE
2 rue du Maine
53970 L'HUISSERIE

Votre contact :
Agent de développement : Laurie BOULOGNE
Tél. 02.43.67.76.27

Réf. : MM / SH / LB / BL / 2018-483
Courrier suivi par : Béatrice LOISEAU
Courriel : gestion-as@cafval.cnafmail.fr
Tél. 02.43.67.76.15
Fax : 02.43.67.77.20

Objet :	Accompagnement 2018 / N° Dossier : 201800156
	<input checked="" type="checkbox"/> Aide financière / fonds propres <input type="checkbox"/> Prestation de Service <input type="checkbox"/> Fond affecté national <input type="checkbox"/> REAAP 53, <input type="checkbox"/> CLAS 53, <input type="checkbox"/> Médiation Familiale

Monsieur le maire,

Suite à votre demande d'accompagnement financier de l'action citée ci-dessous, et après étude du dossier, la Caf a pris la décision ci-dessous précisée :

Action	<p>" espace restauration ALSH et réhabilitation APS "</p> <p>Montant accordé : 36 225 € en subvention et 36 225 € en prêt soit 12 % du coût du projet (603 750 €)</p>
Paiement	<p>Période du paiement : dès réception des pièces justificatives listées ci-dessous</p> <p><input type="checkbox"/> Pièces justificatives (PJ) :</p> <p><i>Pour percevoir cette aide (totalité, acompte, solde), vous devez transmettre à la Caf de la Mayenne, les PJ suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ 2 exemplaires de la convention à signer Un exemplaire signé par le représentant de la CAF vous sera transmis ultérieurement. ☞ une attestation de propriété du terrain d'implantation ou des locaux ☞ Les documents attestant de la réalisation partielle de l'opération (état des dépenses mandatées ou factures acquittées) <p>et en fin d'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ plan de financement définitif détaillant le coût de l'opération et les financements obtenus ☞ les documents attestant de la réalisation totale de l'opération (état des dépenses mandatées ou factures acquittées, et procès-verbal de réception des travaux) ☞ attestation d'assurance garantissant les biens bénéficiant de l'aide de la Caf <p>Echéance de retour des PJ : dans les meilleurs délais et de manière à ce que tous les paiements de la subvention ou/et le prêt alloué(s) puissent être effectués avant le 31 décembre 2022</p>



Retrouvez toutes les informations utiles sur



Info Caf : vous êtes allocataire et vous souhaitez rencontrer un conseiller Caf ... Prenez rendez-vous ! C'est simple, il vous suffit de :

- vous connecter au www.caf.fr, rubrique «Ma Caf» ... et laissez-vous guider,
- contacter le 0 810 25 53 10 (Service 0,06 € / min + prix appel),
- vous rendre dans les Relais de Services Publics (RSP) de Villaines-la-Juhel, Meslay-du-Maine ou Ernée.



Conseil régional des Pays de la Loire – Restaurant scolaire

ARRETE N° 2017_08724_01 abrogeant et remplaçant l'arrêté N°2017_08724_00.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

- VU le code général des collectivités territoriales,
VU le décret n° 88-139 du 10 février 1988 relatif au régime financier et comptable de la Région,
VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
VU la demande formulée auprès du Président du Conseil Régional,
VU l'inscription de l'autorisation de programme numéro 265 2016-1 au budget de la Région,
VU la délibération numéro 14891 la Commission permanente, en date du 16 février 2018 modifiant sa délibération numéro 14656 en date du 17 novembre 2017,
VU l'inscription de l'opération numéro 17I08566 au budget de la Région, chapitre 53, nature de dépense 204142.

ARRETE

Article 1^{er}: Une participation financière de 100 000,00 euros est attribuée à COMMUNE DE L HUISSERIE, en vue de financer : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Elle concerne une dépense subventionnable de 611 750,00 euros HT.

Article 2 : Le versement de la participation financière sera effectué conformément aux conditions de l'extrait du règlement financier figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n° 2017_08724_00 en date du 17/11/2017 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Région et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Nantes, le 22 février 2018

Christelle MORANÇAIS



ANNEXE 2 - LES OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2020

Après une année 2019 de consolidation budgétaire, l'année 2020 sera une année de transition. Une transition marquée par l'installation d'une nouvelle équipe et d'un nouveau projet.

Cette transition s'inscrit cependant dans une continuité : les investissements seront consacrés à la mise à niveau du patrimoine bâti, aux espaces publics, aux réseaux d'éclairage ainsi qu'aux opérations foncières visant à requalifier et accroître l'attractivité du centre-ville.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées tout en permettant de maintenir la qualité des services proposés aux habitants.

1 – Animer et enrichir la vie locale

L'animation de la commune s'est poursuivie l'an dernier avec la 8^e édition du festival des Épouvantails début juillet, du marché d'été fin août et du marché de Noël.

Ces rendez-vous favorisent la rencontre, ils sont attendus par chacun d'entre nous, c'est un plaisir de se retrouver sur la place du Maine parfaitement adaptée à ces manifestations.

Le maintien à un bon niveau des espaces et des locaux est aussi un élément essentiel pour le développement des activités sportives et de loisirs puisque la commune joue pleinement son rôle de pôle secondaire au sud de Laval.

L'étude sur le fonctionnement des associations sportives de la FASL permettra de consolider certains dispositifs d'accompagnement et de procéder à des évolutions éventuelles. Un questionnaire est actuellement en cours afin de mieux cerner les besoins des associations en matière d'animation sportive.

Le projet culturel

La médiathèque est ouverte au public depuis plus d'un an, c'est l'occasion de dresser un bilan de fréquentation :

- 1.215 lecteurs sont inscrits soit 27 % de la population lorsque la moyenne nationale s'établit à 17 % ;
- 35.182 emprunts de documents ;
- 169 accueils de classes ;
- 55 animations réalisées ;
- 128 personnes ont participé aux ateliers Trico-thé ;
- 672 personnes ont profité des consoles de jeux telles que la Nintendo Switch, la PS4 ou la Nintendo DS ;
- 201 enfants ont suivi les séances « Heures du conte » et « Petits bouts de lecture » du mercredi.

Les différents espaces répartis sur les 550 m² permettent à chacun de profiter pleinement et en toute quiétude des supports dont il a envie. Il s'agit d'une belle réalisation permettant de compléter l'offre culturelle de proximité tout près de l'Espace du Maine. Le lien entre ces deux espaces facilite les échanges et la création d'actions culturelles, comme cela a été le cas pour les animations sur les mines lors des journées du patrimoine.

Le pôle de L'Huissierie du conservatoire de Laval agglomération (musique, danse, théâtre et arts visuels) occupe une part importante de l'Espace du Maine et participe activement au projet culturel et à l'éveil artistique de nos jeunes.

Le site Internet et réseaux sociaux

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la commune dispose d'un nouveau site Internet qui a été un important dossier. J'invite tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de le visiter, et d'exploiter les nouvelles fonctionnalités offertes aux usagers : pré-réservation de salle, formulaires de contact des différents services, ... Ce site répond également aux normes en vigueur pour une navigation sur mobile et tablette. Il est également conforme au règlement général sur la protection des données.

La commune dispose également de comptes Twitter et de comptes Facebook sur lesquels nous diffusons également beaucoup d'informations relatives aux événements associatifs.

2 – Accompagner chacun dans toutes les étapes de sa vie

Le projet éducatif « grandir et s'épanouir à L'Huisserie » se poursuit, s'intensifie, il est indispensable à la cohésion sociale.

Le contrat enfance jeunesse signé en 2017 en partenariat avec la CAF nous engage dans des actions d'accueil et d'encadrement de qualité et nous permet de bénéficier d'aides financières.

En matière de petite enfance, de nombreuses assistantes maternelles cesseront leur activité dans les prochaines années. Ces départs à la retraite doivent être compensés par de nouveaux agréments.

Parmi les autres actions en cours, citons la parentalité, les initiatives développement durable, le brevet de l'engagement bénévole, les chantiers argent de poche qui attirent régulièrement des ados sur les périodes de vacances et le déploiement à L'Huisserie du dispositif « Promeneurs du net » visant à accompagner et à créer des liens avec les jeunes via les réseaux sociaux.

En fin d'année 2018, la commune a engagé un cabinet d'étude afin d'établir un programme d'évolution de l'école élémentaire dans le cadre de la transition énergétique. Nous savons tous que cette école construite en 1975 a un bilan énergétique peu enviable. Par ailleurs, l'organisation des locaux doit s'adapter aux évolutions pédagogiques à venir. Un travail de réflexion et de concertation avec toutes les parties prenantes (élus, enseignants, parents d'élèves, agents municipaux) a été lancé.

Un programme comportant plusieurs hypothèses de réhabilitation sera à la disposition de la prochaine équipe municipale qui devra déterminer l'orientation à prendre.

Le projet santé

Deux médecins étaient en fonction au centre de santé en début 2019 jusqu'au départ de l'un d'eux pour s'installer à Laval en tant que praticien libéral.

Aujourd'hui, 2 médecins généralistes sont installés au centre municipal de santé.

Les inscriptions budgétaires 2020 prévoient l'arrivée d'un 3^e médecin et d'un temps supplémentaire de secrétariat médical.

Le projet social

L'analyse des besoins sociaux engagée en 2017 a fait apparaître des besoins en matière de logements pour les seniors. Plusieurs visites dans des communes ayant des infrastructures de ce type ont eu lieu, cela permet de s'appuyer sur les expériences des autres collectivités. Le CCAS vient de valider une mission d'étude du CEAS afin de rédiger un cahier des charges précisant :

- les besoins ;
- les scénarios possibles ;
- les partenariats possibles ;
- le projet de vie sociale ;

Ce dossier sera à disposition de la prochaine équipe municipale qui choisira les orientations à prendre dans ce domaine.

Organiser le repas des aînés qui rassemble plus de 220 convives, accompagner les associations d'entraide telle que L'Huibiscus et être à l'écoute de l'amicale Beausoleil font également partie des objectifs du projet social.

La confection des repas du portage à domicile par la cuisine centrale prendra fin au cours du 1^{er} semestre 2020. La ville de Laval ne souhaite pas poursuivre cette prestation. Une discussion se tient actuellement avec les partenaires, notamment le Castelli et l'ADMR, de façon à maintenir le service de portage qui est en forte progression ces derniers mois puisque le nombre de bénéficiaires a doublé au cours de l'année 2019.

Outre la question du parcours résidentiel, la question du maintien à domicile, avec la présence de services à la population est essentielle.

3 – Aménager notre cadre de vie

Aménagement et densification du centre-ville

Suite au recensement de janvier 2018, la commune compte 4.422 habitants en population réelle et 4.244 habitants en population municipale. Le seuil des 5.000 habitants doit être considéré.

Les différentes études d'urbanisme menées ces dernières années ont pour objet de mettre en avant des scénarios d'évolution qui permettront d'adapter notre cœur de ville à la dimension de la commune.

La première étape de la densification consiste à réaliser les acquisitions foncières des espaces présentant un intérêt pour le développement et l'organisation du centre-ville.

Ensuite, des projets de construction de logements, de commerces et la création de liaisons entre les espaces publics pourront être développés.

Il est important de ne pas bloquer ce processus d'évolution qui peut prendre de nombreuses années afin que les prochaines équipes municipales puissent en bénéficier dans leur réflexion.

Les acquisitions peuvent être financées soit à partir d'une enveloppe inscrite au budget principal, soit en faisant appel à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local de la Mayenne) mis à disposition par le conseil départemental. En 2019, la commune a fait l'acquisition de la maison au 7 rue de Laval, de la propriété PRIOUX-COLLARD à l'angle de la rue de Laval et de la rue de Beausoleil, d'une section du terrain de la famille JAMOIS et du garage Hubert au 30 rue de Laval qui devra faire l'objet d'une dépollution et d'un désamiantage.

Concernant le **programme « îlot des Sources »**, situé rue du Bois et confié à Méduane Habitat, le projet, composé de 2 bâtiments reliés entre eux, comprendra :

- au rez-de-chaussée, le long de la rue du Bois, 800 m² de surfaces commerciales ;
- 12 logements destinés à la location ;
- 18 appartements en accession, tous desservis par un ascenseur.

Les travaux de déconstruction débutent semaine prochaine, le chantier commencera après l'été et durera environ 2 ans.

Une étude de voirie a été lancée afin de transformer la rue du Bois en zone de rencontre, du carrefour avec la rue de Laval jusqu'au rond-point Saint Siméon.

La Perrine

Le programme « Les Avaloirs » consistant en la construction de 68 logements locatifs à l'entrée du lotissement a pris du retard, la cause est la difficulté à trouver des entreprises de gros œuvre. Les travaux commenceront dès le mois de février 2020.

Toutes les parcelles individuelles de la 3^e tranche sont vendues ou réservées.

De nouveaux partenariats avec les bailleurs sociaux et/ou des promoteurs immobiliers seront à établir pour les parcelles qui recevront des logements collectifs ou groupés.

Lotissement de La Plaine

Il s'agit d'une opération menée par un promoteur immobilier et à ma connaissance toutes les parcelles sont vendues et un petit programme de logements collectifs est en cours de commercialisation.

Ces différentes opérations et la rapidité avec laquelle les parcelles sont vendues montrent bien la forte attractivité de notre commune. À ce jour, la commune n'a plus aucune parcelle à vendre à des particuliers qui souhaitent faire construire.

Extension urbaine - Lotissement du Fougeray

Cette zone est le seul secteur d'extension urbaine inscrit dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération permettant d'atteindre les objectifs du programme local de l'habitat (PLH) en matière de construction de logements (objectif de 40 logements par an sur la période 2019-2024), il apparaît indispensable de lancer une déclaration d'utilité publique de ce projet dont l'objectif est la construction :

- d'environ 350 logements, dont au moins 25 % de logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire des 20 % de logements sociaux sur la commune ;
- d'une voie structurante entre le giratoire du Tertre et celui de la Perrine réduisant ainsi un trafic de transit entre le sud du département et le centre-ville de Laval qui actuellement passe par le centre de L'Huisserie ;
- de voies de circulations douces.

Le conseil municipal a sollicité le préfet afin de lancer une enquête préalable et une enquête publique.

Le conseil municipal a également retenu un cabinet de maîtrise d'œuvre afin de mener les études et esquisses nécessaires à l'avancement du projet.

Un nouveau programme d'habitat verra donc le jour dans les prochaines années. Il permettra de maintenir un niveau d'évolution démographique et de poursuivre la production de logements pour tous.

Cet objectif doit également permettre de maintenir les effectifs dans les écoles et de renforcer l'activité commerciale du centre-ville.

Les programmes de travaux

D'un montant d'environ 280.000 € en 2020, ils ont pour but de maintenir à niveau et d'améliorer le patrimoine et concernent les voiries, les espaces publics, l'éclairage public et les bâtiments publics.

Les principaux aménagements en 2020 concerneront :

- la fin de l'aménagement du chemin de la Peignerie qui relie la place du Maine aux écoles, au village sportif et au nouveau quartier de la Perrine. La traversée de la rue des Lilas ayant déjà fait l'objet d'une mise en sécurité l'an dernier. Cette liaison douce sera de plus en plus empruntée par les piétons et les vélos ;
- la remise en fonctionnement de l'éclairage du chemin reliant la Hamardière au village sportif ;
- la réalisation du terrain de football synthétique aux Rosiers par Laval Agglomération. Ce terrain devrait accueillir les équipes de l'ASL foot et celles des clubs des communes environnantes. La commune participera au coût de l'investissement. La prescription de fouilles archéologiques pourrait retarder le projet ;

La procédure de rétrocession des espaces publics du lotissement du Bois n'a pas pu aboutir en 2019, faute d'accord sur les travaux de mise à niveau à réaliser par l'aménageur. Les négociations se poursuivent en 2020 et soyez assurés que la commune est déterminée à aboutir sur ce dossier en exigeant de l'aménageur la réalisation de ce qui était envisagé ou de donner les moyens nécessaires à la commune pour cela.

4 – Intercommunalité

Une nouvelle compétence a été transférée des communes vers Laval agglomération au 1^{er} janvier, il s'agit de la gestion des réseaux eaux pluviales situés en milieu urbain. Cette compétence concerne les entretiens de fonctionnement ainsi qu'une partie des investissements nécessaires au renouvellement de certains réseaux.

L'agglomération étudie actuellement le transfert d'une partie de la compétence « Saison culturelle ». Concernant L'Huisserie, l'intérêt d'être associé à la programmation permettrait de proposer des spectacles en lien avec l'agglomération à l'Espace du Maine à raison de 10 dates par an.

La gestion des déchets est une compétence de Laval agglomération. La collecte en porte-à-porte sera progressivement remplacée par la mise en place de points d'apport volontaires enterrés répartis sur l'ensemble des communes. Le déploiement est parfois techniquement difficile et le lieu d'implantation peut-être aussi un sujet sensible. Cependant, L'Huisserie, comme les autres communes devra s'équiper de ce mode de collecte qui présente l'avantage de réduire la circulation des camions-bennes. L'objectif est d'aboutir à un déploiement de ces points d'apport volontaires en 2022, à raison de l'installation de 3 à 4 sites par an.

Laval agglomération assure également le déploiement de la fibre. Tous les secteurs de la commune sont désormais desservis y compris en zone rurale.

La commune est desservie par la ligne J. Une légère modification du tracé permettra de desservir le nouveau quartier de la Perrine. Ainsi, le bus n'empruntera plus la rue des Lilas mais la rue des Rosiers et se rendra ensuite à l'école. Un arrêt sera mis en place au niveau des écoles.

Dans le but de préparer les années à venir, il conviendra :

- de poursuivre l'acquisition de foncier et les études pour l'aménagement du lotissement du Fougeray ;
- de poursuivre la préparation des aménagements de densification du centre-ville ;
- choisir une solution de transition énergétique et d'organisation de l'école élémentaire ;
- consolider la mise en œuvre du projet d'habitat alternatif et de vie sociale pour les seniors
- de prendre en compte le vieillissement de certains locaux sportifs et de recenser d'éventuels besoins ;
- de continuer d'investir pour la mise à niveau du patrimoine communal dans les mêmes proportions que celles connues actuellement, aux alentours de 300.000 € par an.

Les enjeux sont importants pour la commune : il s'agit de préserver ce cadre de vie qui nous est précieux avec des équipements agréables favorisant le parcours de vie de chacun et de se donner la possibilité de se ressourcer à L'Huisserie dans un esprit de convivialité.

Tout ce travail doit être mené avec le souci permanent de la maîtrise budgétaire concernant les dépenses courantes et les dépenses de personnel, seule cette rigueur et les résultats qui en découleront nous permettront de dégager des capacités d'investissements. Il s'agit d'un travail collectif important et je tiens ici à saluer l'engagement des agents municipaux qui assurent des services de qualité.

*Pour l'équipe municipale,
Le maire,
Jean-Marc BOUHOURS*

Rappel des éléments 2019 - Source : État 1259 de mars 2019

	Bases notifiées 2019	Taux proposé	Produit attendu 2019
Taxe d'habitation (TH)	5 970 000 €	14,78%	882 366 €
Taxe sur les propriétés foncières bâties (TPB)	3 382 000 €	25,34%	856 999 €
Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB)	109 100 €	39,08%	42 636 €
TOTAL			1 782 001 €

Éléments pris en compte dans le cadre de la préparation budgétaire 2020

1/ Taux d'inflation estimé de 1,00 % applicable aux bases d'imposition

2/ Augmentation de la base TH + TF estimée à + 0,50 % et baisse de 1 % de la base en TFNB

soit au total une incidence de la base de + 1,50 % sur TH et TF et + 0 % sur TFNB

3/ Maintien en 2020 des taux d'imposition votés pour l'année 2019

	Bases estimées 2020	Taux proposé	Produit attendu 2020
Taxe d'habitation (TH)	6 059 550 €	14,78%	895 601 €
Taxe sur les propriétés foncières bâties (TPB)	3 432 730 €	25,34%	869 854 €
Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB)	109 100 €	39,08%	42 636 €
TOTAL			1 808 092 €

ANNEXE 4 - DÉTAIL DES INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AUX DÉPENSES DE PERSONNEL

	6331	6332	6336	6338	64111	64112	64118	64131	6451	6453	6454	6458	TOTAL
1001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1201	850	700	2 950	450	132 850	6 800	31 650	0	20 750	43 750	0	2 800	243 550 €
1202	1 500	1 250	5 250	750	33 500	8 100	72 550	208 050	68 050	19 700	10 450	1 850	431 000 €
1203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1301	300	250	1 000	150	42 700	2 700	18 350	0	6 850	14 750	0	1 100	88 150 €
1302	200	150	600	100	26 350	0	2 700	0	4 000	8 200	0	550	42 850 €
1303	150	100	400	100	16 350	900	2 100	0	2 600	5 400	0	400	28 500 €
1304	50	50	100	50	3 400	900	500	0	650	1 350	0	100	7 150 €
1305	300	250	950	150	34 450	50	5 850	9 200	8 000	11 250	500	900	71 850 €
1307	100	100	250	50	9 250	950	1 150	0	1 550	3 150	0	250	16 800 €
1310	150	150	500	100	20 350	1 200	2 650	0	3 250	6 650	0	500	35 500 €
1312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1401	600	500	2 000	300	91 050	5 150	9 700	1 500	14 250	28 700	100	1 950	155 800 €
1402	50	50	100	50	4 500	450	800	0	700	1 450	0	100	8 250 €
1501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1502	500	400	1 650	250	61 050	1 300	10 300	14 700	13 800	20 150	750	1 350	126 200 €
1503	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1504	100	100	250	50	10 750	450	1 000	0	1 650	3 400	0	250	18 000 €
1505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1601	150	150	500	100	22 450	2 000	7 700	0	3 400	7 400	0	450	44 300 €
1602	50	50	150	50	4 750	0	400	0	750	1 500	0	150	7 850 €
1603	100	100	300	50	11 300	250	950	1 500	2 200	3 600	100	250	20 700 €
1604	100	50	200	50	8 000	250	700	950	1 500	2 550	50	200	14 600 €
1621	150	150	450	100	20 100	150	3 550	4 450	3 050	6 350	0	450	38 950 €
1622	150	150	550	100	12 400	150	2 600	11 850	5 450	4 450	600	300	38 750 €
1628	250	200	900	150	21 000	250	2 750	18 700	8 850	7 400	950	500	61 900 €
1701	650	550	2 350	350	100 100	2 200	12 750	13 150	17 150	31 900	350	2 350	183 850 €
1703	550	500	1 950	300	87 700	850	7 450	3 050	14 200	27 450	200	1 850	146 050 €
1704	150	150	550	100	23 900	1 750	2 500	0	3 750	7 750	0	550	41 150 €
1705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1707	500	400	1 700	250	77 650	1 050	9 500	0	11 750	24 350	0	1 750	128 900 €
1709	450	400	1 650	250	71 100	1 250	8 350	10 400	11 800	22 450	200	1 650	129 950 €
1804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1821	50	50	50	50	2 350	200	300	0	350	750	0	50	4 200 €
1822	100	50	200	50	9 300	650	1 050	0	1 450	2 950	0	200	16 000 €
1823	350	300	1 150	200	52 000	1 300	4 700	0	7 900	16 250	0	1 000	85 150 €
1901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
1905	50	50	50	50	2 150	0	350	0	350	700	0	50	3 800 €
1906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
2001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0 €
	8 650	7 350	28 700	4 750	1 012 800	41 250	224 900	297 500	240 000	335 700	14 250	23 850	2 239 700 €

Autres inscriptions budgétaires relevant du chapitre 012

Compte	Service	Objet	Montant
6218	1201	Accueil stagiaire - service administratif	3 500 €
6218	1506	Intervenants - Tremplin musical	700 €
6453	2001	Versement de cotisations patronnales - validation des services	5 000 €
6455	2001	Assurance statutaire	49 000 €
6458	2001	Cotisation CNAS	10 500 €
6475	2001	Médecine du travail et pharmacie	4 000 €
			72 700 €

TOTAL CHAPITRE 012 2 312 400 €

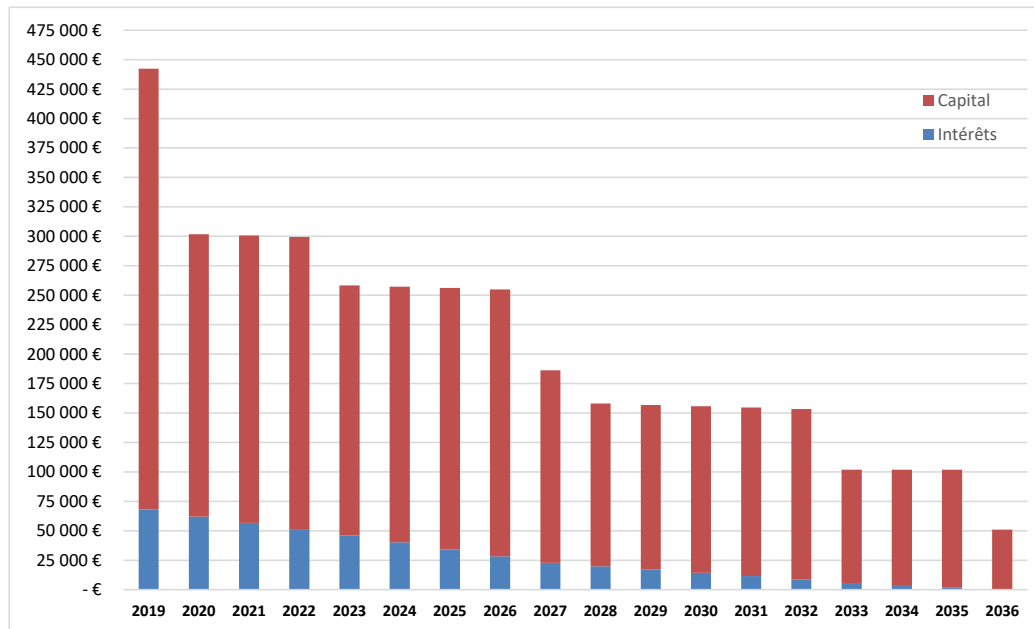
STRUCTURE DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

N° de prêt	Prêteur	Objet du prêt	Type de taux	Structure du taux	Valeur du taux (déc. 2018)	Montant emprunté	Durée (ans)	1re échéance	Dernière échéance
13001	CAF	Pôle multifonctionnel	Fixe		0,00%	400 000,00	10	09/03/2013	09/03/2022
1290456	Caisse des dépôts	Espace du Maine	Fixe		2,25%	756 327,29	15	01/01/2013	30/01/2032
0038148688700505	Crédit mutuel	Espace du Maine	Fixe		3,90%	1 000 000,00	15	30/06/2012	31/03/2027
10000307835	Crédit agricole	Centre municipal de santé	Fixe		1,85%	1 700 000,00	20	20/09/2016	20/06/2036

Encours total de la dette du budget considéré au 31 décembre 2019	2 824 755,68 €
---	-----------------------

Capacité d'autofinancement constatée au vote du CA 2018	608 613,00 €
---	---------------------

Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre 2019 / CAF 2018 (en années)	4,64
---	-------------



	Intérêts	Capital	Annuité
2019	68 167,86 €	374 134,85 €	442 302,71 €
2020	62 091,03 €	239 675,82 €	301 766,85 €
2021	56 813,87 €	243 818,49 €	300 632,36 €
2022	51 402,29 €	248 095,58 €	299 497,87 €
2023	45 851,51 €	212 511,87 €	258 363,38 €
2024	40 156,61 €	217 072,28 €	257 228,89 €
2025	34 312,43 €	221 781,97 €	256 094,40 €
2026	28 313,66 €	226 646,25 €	254 959,91 €
2027	22 816,32 €	163 372,60 €	186 188,92 €
2028	19 860,30 €	138 120,65 €	157 980,95 €
2029	17 092,10 €	139 754,36 €	156 846,46 €
2030	14 293,45 €	141 418,52 €	155 711,97 €
2031	11 463,81 €	143 113,67 €	154 577,48 €
2032	8 602,59 €	144 840,39 €	153 442,98 €
2033	5 709,20 €	96 177,48 €	101 886,68 €
2034	3 917,54 €	97 969,14 €	101 886,68 €
2035	2 092,50 €	99 794,18 €	101 886,68 €
2036	351,26 €	50 542,43 €	50 893,69 €
2037			
2038			

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2019*	BP 2020 + RAR 2019	Variation
011	Charges à caractère général	1 033 296,77 €	1 042 247,73 €	0,87%
012	Charges de personnel	2 209 550,00 €	2 312 400,00 €	4,65%
014	Atténuations de produits	5 800,00 €	7 500,00 €	29,31%
65	Autres charges de gestion	373 600,00 €	259 800,00 €	-30,46%
66	Charges financières	91 000,00 €	80 000,00 €	-12,09%
67	Charges exceptionnelles	17 900,00 €	17 900,00 €	0,00%
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 700,00 €	3 700,00 €	0,00%
022	Dépenses imprévues	75 881,23 €	141 152,27 €	86,02%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		3 810 728,00 €	3 864 700,00 €	1,42%
023	Virement à la section d'investissement	220 000,00 €	284 600,00 €	29,36%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	270 000,00 €	250 000,00 €	-7,41%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		490 000,00 €	534 600,00 €	9,10%

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 300 728,00 €	4 399 300,00 €	2,29%
---	-----------------------	-----------------------	--------------

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019*	BP 2020 + RAR 2019	Variation
013	Atténuations de charges	25 000,00 €	35 000,00 €	40,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	761 540,00 €	805 900,00 €	5,83%
73	Impôts et taxes	2 085 088,00 €	2 147 258,00 €	2,98%
74	Dotations, subventions et participations	803 800,00 €	896 880,94 €	11,58%
75	Autres produits de gestion courante	225 700,00 €	127 600,00 €	-43,46%
77	Produits exceptionnels	9 600,00 €	6 661,06 €	-30,61%
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		3 910 728,00 €	4 019 300,00 €	2,78%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%

R 002 Excédent de fonctionnement reporté	350 000,00 €	340 000,00 €	-2,86%
---	---------------------	---------------------	---------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 300 728,00 €	4 399 300,00 €	2,29%
---	-----------------------	-----------------------	--------------

Épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement)	100 000,00 €	154 600,00 €	54,60%
Épargne de gestion courante (= épargne brute - intérêts de la dette)	9 000,00 €	74 600,00 €	728,89%
Épargne nette (= épargne brute diminuée des remboursements de la dette)	-368 000,00 €	-178 400,00 €	-51,52%

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2019*	BP 2020 + RAR 2019	Variation
10	Dotations et fonds divers	2 000,00 €	2 500,00 €	25,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	377 000,00 €	253 000,00 €	-32,89%
	Opérations d'équipement	1 489 676,90 €	623 934,53 €	-58,12%
204	Subventions d'équipement versée	0,00 €	19 000,00 €	-
27	Autres immobilisations financières	15 450,00 €	0,00 €	-100,00%
020	Dépenses imprévues	84 713,79 €	49 180,59 €	-41,95%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 968 840,69 €	947 615,12 €	-51,87%
040	Opérations d'ordre entre sections	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		65 000,00 €	65 000,00 €	0,00%
D 001 Déficit d'investissement reporté		66 135,31 €	502 384,88 €	659,63%
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		2 099 976,00 €	1 515 000,00 €	-27,86%

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2019*	BP 2020 + RAR 2019	Variation
024	Produit des cessions	460 000,00 €	654 500,00 €	42,28%
10	Dotations, fonds divers et réserves	782 806,07 €	519 847,35 €	-33,59%
13	Subventions d'investissement reçues	503 944,93 €	362 827,65 €	-28,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	38 225,00 €	38 225,00 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 784 976,00 €	1 575 400,00 €	-11,74%
021	Virement de la section de fonctionnement	220 000,00 €	284 600,00 €	29,36%
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	270 000,00 €	250 000,00 €	-7,41%
041	Opérations patrimoniales	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		515 000,00 €	559 600,00 €	8,66%
R 001 Excédent d'investissement reporté		0,00 €	0,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 299 976,00 €	2 135 000,00 €	-7,17%

* Le montant inscrit au BP 2019 correspond au budget primitif ainsi qu'aux décisions modificatives et virements de crédits effectués au cours de l'exercice

Annexe 7 - Prospective financière 2020-2022

		Données CA 2018	Estimation CA	Prévision CA	Prévision CA	Prévision CA
	Ratio V°	2018	2019	2020	2021	2022
FONCTIONNEMENT						
Charges de fonctionnement						
011 - Charges à caractère général	1,0%	763 425,75 €	982 045,64 €	916 866,10 €	926 034,76 €	935 295,10 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1,5%	1 990 123,20 €	1 954 890,40 €	1 984 213,76 €	2 063 976,96 €	2 094 936,62 €
014 - Atténuations de produits	0,0%	16 856,00 €	5 102,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,0%	311 369,71 €	355 514,44 €	315 000,00 €	345 000,00 €	345 000,00 €
66 - Charges financières existantes		56 129,63 €	82 773,47 €	80 000,00 €	74 000,00 €	70 000,00 €
66 - Charges financières simulées			- €	- €	- €	18 671,88 €
67 - Charges exceptionnelles	0,0%	378 373,46 €	11 577,72 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
68 - Dotations aux amortissement et provisions	0,0%					
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,0%	222 277,47 €	222 938,83 €	211 000,00 €	211 000,00 €	211 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement CA		3 738 555,22 €	3 614 842,50 €	3 536 079,85 €	3 649 011,72 €	3 703 903,60 €
Produits de fonctionnement						
013 - Atténuations de charges	0,0%	16 597,85 €	7 921,37 €	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1,5%	552 288,56 €	597 846,90 €	606 814,60 €	737 916,82 €	859 585,57 €
73 - Impôts et taxes	1,5%	2 109 634,44 €	2 102 927,15 €	2 134 471,06 €	2 166 488,12 €	2 198 985,44 €
74 - Dotations, subventions et participations	0,0%	919 302,06 €	992 639,18 €	876 000,00 €	876 000,00 €	876 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0,0%	131 528,63 €	252 493,82 €	128 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €
76 - Produits financiers	0,0%	- €				
77 - Produits exceptionnels	0,0%	389 343,72 €	43 958,76 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,0%	9 275,41 €	10 106,01 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement CA		4 127 970,67 €	4 007 893,19 €	3 790 285,66 €	3 943 404,95 €	4 097 571,02 €
Résultat de la section de fonctionnement CA		389 415,45 €	393 050,69 €	254 205,81 €	294 393,23 €	393 667,42 €
Report exercice N-1 en fonctionnement N (R002)		220 000,00 €	350 000,00 €	340 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €
Résultat cumulé		609 415,45 €	743 050,69 €	594 205,81 €	594 393,23 €	643 667,42 €
Montant affecté résultat N-1 en investissement N (1068)				403 050,69 €	294 205,81 €	344 393,23 €

INVESTISSEMENT						
Dépenses d'investissement						
Opérations d'équipement		3 060 184,91 €	1 209 918,72 €	456 000,00 €	530 000,00 €	1 380 000,00 €
<i>dont mise à niveau du patrimoine</i>				281 000,00 €	280 000,00 €	280 000,00 €
<i>dont acquisitions foncières et aménagement du centre-ville</i>				175 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €
<i>dont rénovation école élémentaire</i>					100 000,00 €	1 000 000,00 €
16 - Emprunts existants		227 607,39 €	376 074,85 €	240 000,00 €	240 000,00 €	248 000,00 €
16 - Emprunts simulés			- €	- €	4 528,13 €	29 528,13 €
204 - Subvention d'équipement versée				19 000,00 €		
10 - Dotations et fonds divers		119 685,05 €	781,82 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		9 275,41 €	10 106,01 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales				10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total dépenses d'investissement du CA		3 416 752,76 €	1 596 881,40 €	747 000,00 €	806 528,13 €	1 689 528,13 €

Recettes d'investissement						
10 - Dotations, fonds divers et réserves		651 307,37 €	811 876,67 €	520 050,69 €	384 379,14 €	440 481,72 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		524 312,64 €	259 415,45 €	403 050,69 €	294 205,81 €	344 393,23 €
10222 - FCTVA		53 764,00 €	474 853,00 €	54 000,00 €	45 173,34 €	61 088,50 €
Taxe d'aménagement		73 230,73 €	71 131,47 €	63 000,00 €	45 000,00 €	35 000,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		467 704,00 €	122 162,73 €	300 000,00 €	300 000,00 €	350 000,00 €
16 - Nouveaux emprunts				36 225,00 €		1 500 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 360,00 €	3 653,60 €	2 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles		111,60 €	- €			
23 - Immobilisations en cours			- €			
Produits des cessions			- €	654 500,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		222 277,47 €	222 938,83 €	211 000,00 €	211 000,00 €	211 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales			- €	10 000,00 €		
Total recettes d'investissement du CA		1 343 760,44 €	1 160 631,83 €	1 733 775,69 €	895 379,14 €	2 501 481,72 €

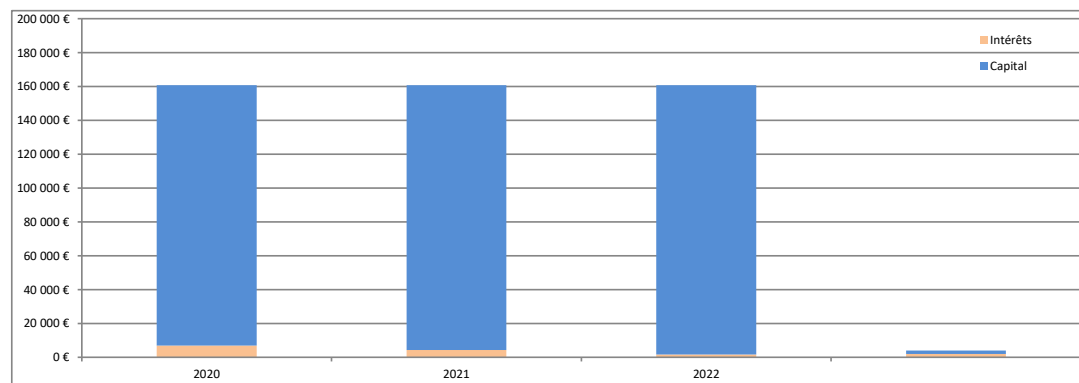
Résultat de la section d'investissement (CA)		-2 072 992,32 €	-436 249,57 €	986 775,69 €	88 851,02 €	811 953,60 €
Résultat de clôture (= résultat exercice + report N-1)		2 006 857,01 €	-66 135,31 €	-502 384,88 €	484 390,81 €	573 241,83 €
Résultat cumulé à affecter N + 1		-66 135,31 €	-502 384,88 €	484 390,81 €	573 241,83 €	1 385 195,43 €
Résultat de l'exercice (Fonctionnement + Investissement)		-1 683 576,87 €	-43 198,88 €	1 240 981,50 €	383 244,24 €	1 205 621,02 €

RATIOS FINANCIERS						
CAF Brute		389 415,45 €	393 050,69 €	254 205,81 €	294 393,23 €	393 667,42 €
Taux épargne brute (CAF brute / recettes réelles fonct.)		9,45%	9,83%	6,72%	7,48%	9,63%
CAF nette (= CAF brute - remboursement emprunt)		161 808,06 €	16 975,84 €	14 205,81 €	49 865,10 €	116 139,30 €

ANNEXE 8 - INFORMATION SUR L'ÉTAT DE LA DETTE - LOTISSEMENT DE LA PERRINE

N° de prêt	Prêteur	Objet du prêt	Type de taux	Structure du taux	Valeur du taux (déc. 2019)	Montant emprunté	Durée (ans)	1re échéance	Dernière échéance
0038148688700707	Crédit Mutuel	Travaux	Fixe	-	1,70%	1 500 000,00	5	10/03/2015	10/12/2022

Encours total de la dette du budget considéré au 31 décembre 2019	469 185,48 €
---	---------------------



	Intérêts	Capital	Annuité
2020	6 999,47 €	153 749,69 €	160 749,16 €
2021	4 369,00 €	156 380,16 €	160 749,16 €
2022	1 693,55 €	159 055,63 €	160 749,18 €
2023	- €	- €	- €

ANNEXE 9 – INFORMATION SUR L'ÉTAT DE LA DETTE - LOTISSEMENT DU FOUGERAY

N° de prêt	Prêteur	Objet du prêt	Type de taux	Structure du taux	Valeur du taux (déc. 2019)	Montant emprunté	Durée (ans)	1re échéance	Dernière échéance
5363939	CE BRETAGNE – PAYS DE LOIRE	Portage foncier	Fixe	-	0,88%	1 500 000,00 €	5	non débloqué en totalité (déblocage partiel de 260 000 € au 01/12/2019)	-

Encours total de la dette du budget considéré au 31 décembre 2019	1 500 000,00 €
---	----------------

ANNEXE 10 – INFORMATION SUR L'ÉTAT DE LA DETTE - PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

N° de prêt	Prêteur	Objet du prêt	Type de taux	Structure du taux	Valeur du taux (déc. 2019)	Montant emprunté	Durée (ans)	1re échéance	Dernière échéance
154890038100048000000	Crédit mutuel	Panneaux photovoltaïques	Fixe	-	3,06%	50 730,00 €	15	25/03/2011	25/12/2025

Encours total de la dette du budget considéré au 31 décembre 2019	23 106,06 €
---	-------------



	Intérêts	Capital	Annuité
2020	666,40 €	3 563,64 €	4 230,04 €
2021	556,10 €	3 673,94 €	4 230,04 €
2022	442,39 €	3 787,65 €	4 230,04 €
2023	325,16 €	3 904,88 €	4 230,04 €
2024	204,28 €	4 025,76 €	4 230,04 €
2025	79,67 €	4 150,19 €	4 229,86 €
2026			- €